

Déclarations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société prévues par l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables (1)
28/02/2025	26 550 240	45 204 965	45 198 921

(1) En raison d'actions auto détenues.